

**Tableau résumé d'informations administratives et économiques
Programme d'assurance stabilisation de revenus agricoles (ASRA) – Productions animales
Bouvillons (BOU)**

Période d'assurance : du 1^{er} janvier au 31 décembre

Poids de vente : (kg/bouvillon)

- 2020 : 704
- 2021 : 711,6

Calendrier de paiement :

- Juillet : 50 %
- Décembre : 75 %
- 30 avril : paiement final

Année d'assurance		2020 (Final) ²		2021 (Finale)	
Revenu stabilisé	\$/kg de gain	6,4599		6,6883	
	\$/100 kg vif	325,75		333,66	
Revenu stabilisé ajusté (Agri-investissement) ¹	\$/kg de gain	6,4407		6,6691	
	\$/100 kg vif	324,78		332,71	
Prix du marché	\$/kg de gain	5,9921		6,2622	
	\$/100 kg vif	302,16		312,41	
Compensation totale	\$/kg de gain	0,4486		0,4069	
	\$/100 kg vif	22,62		20,30	
1 ^{re} avance	\$/kg de gain	Juillet 2020	0,2808	Juillet 2021	0,3351
2 ^e avance	\$/kg de gain	Déc.2020	0,0891	Déc. 2021	0,0000
Paieement final	\$/kg de gain	Avril 2021	0,0787	Avril 2022	0,0718
Total versé à ce jour	\$/kg de gain	0,4486		0,4069	
Compensation résiduelle	\$/kg de gain	0,0000		0,0000	
Contribution totale ASRA	\$/kg de gain	0,1252		0,1774	
1 ^{re} retenue	\$/kg de gain	Juillet 2020	0,1339	Juillet 2021	0,1655
2 ^e retenue	\$/kg de gain	Déc.2020	-0,0087	Déc. 2021	0,0000
3 ^e retenue	\$/kg de gain			Avril 2022	0,0119
Contribution acquittée à ce jour	\$/kg de gain	0,1252		0,1774	
Contribution résiduelle	\$/kg de gain	0,0000		0,0000	
Nombre d'adhérents		285		229	
Unités compensables	kg de gain	27 430 482		26 200 000	
Unités cotisables	kg de gain	27 637 578		26 200 000	

Remarques

- Les montants de compensation calculés dans le cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme Agri-stabilité.
- La Financière agricole du Québec décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces prévisions.

Mise à jour des prévisions de compensation : 12 avril 2022

Direction principale du développement des programmes en assurance

¹ Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte de l'intervention d'autres programmes. Toutefois, les taux de contribution sont réduits du tiers des montants correspondant à ces ajustements. L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux programmes Agri-investissement.

² Calculé en fonction d'un gain de poids de 355 kg/bouvillon.